



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Ce document contient des exigences en matière de sécurité.

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Informatics Professional Services - EL Division/Services  
professionnels en informatique - division EL  
Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> SPICT SPICT - Services professionnels généraux en informatique	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60ZR-192985/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 008
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20192985	<b>Date</b> 2020-12-10
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EL-640-38624	
<b>File No. - N° de dossier</b> 640e1.E60ZR-192985	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2020-12-21</b> Heure Normale de l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Pui, Ivy	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 640e1
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 858-9873 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

\*\*\*\*\*  
Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) par l'entremise du service Connexion postal au plus tard à la date et à l'heure indiquées sur la page 1 de la demande de soumissions.

Pour plus d'informations sur la soumission des offres à l'aide de Connexion Postel, veuillez-vous reporter à la DDP.

\*\*\*\*\*  
La présente modification n° 008 vise à :

- répondre aux questions des soumissionnaires; et
- modifier la DP.

### **QUESTION ET RÉPONSE**

#### **Question 43**

À l'annexe 4.1 – Volet de travail 1, Critères d'évaluation obligatoires O.1, la combinaison des catégories, jumelée aux années où le travail peut être comptabilisé, ainsi que la limitation de la date d'attribution du contrat, est difficile. Pouvons-nous demander à l'État de nous accorder un peu de latitude?

Notre entreprise peut démontrer qu'elle possède l'expertise nécessaire pour fournir les ressources requises pour ce contrat. Nous l'avons fait pour la période demandée par le client (6 ans). Cependant, la combinaison souhaitée du nombre de contrats et des dates d'attribution est un peu trop restrictive dans sa forme actuelle. L'État envisagerait-il d'autoriser l'utilisation de seulement 2 des 7 contrats pour avoir une date d'attribution au-delà de 8 ans, tout en limitant les jours facturables requis à des fins d'évaluation aux 6 dernières années, ce qui rendrait les règles du jeu équitables et reconnaîtrait l'ensemble du travail réellement fourni par notre entreprise.

#### **Réponse 43**

L'exigence ci-dessous demeure la même pour O1, C1 et C2 dans les volets de travail 1 et 2 :

*Chacun des sept (7) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les huit (8) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner.*

Toutefois, veuillez consulter la modification à la DP pour la modification du nombre minimal de catégories de ressources à démontrer pour O1; et la modification à C1 et aux deux tableaux de réponse du soumissionnaire pour les volets de travail 1 et 2.

#### **Question 44**

À notre avis, l'exigence obligatoire concernant l'expérience dans un centre d'appels est prohibitive pour un processus concurrentiel. Selon Achatsetventes, moins de 20 contrats ont été attribués pour des ressources de centres d'appels. Le fait que cette exigence soit obligatoire empêche pratiquement tous les fournisseurs de soumissionner, même dans les cas où toutes les autres exigences sont respectées.

Nous savons que le Canada a déjà examiné cette question puisqu'un certain nombre de fournisseurs l'ont déjà posée, mais la présentation de nombreuses demandes similaires indique des préoccupations importantes au sujet du critère obligatoire concernant le conseiller en centres d'appel.

Nous comprenons qu'il pourrait s'agir d'une exigence qui serait cotée. Nous demandons toutefois qu'elle soit retirée des exigences obligatoires pour les raisons susmentionnées.

**Réponse 44**

Votre demande a été examinée. Veuillez consulter la modification à la DP concernant la modification du nombre minimal de catégories de ressources à démontrer pour O1, ainsi que la modification à C1 et aux deux tableaux de réponse du soumissionnaire pour les volets de travail 1 et 2.

**Question 45**

En raison des vacances de la période des Fêtes, beaucoup de nos clients ne sont pas disponibles pour fournir une attestation par courrier électronique des tâches que nous avons effectuées dans le cadre des contrats. Nous demandons donc une prolongation jusqu'au 15 janvier afin de laisser à nos clients le temps d'examiner les informations que nous leur fournissons et de revenir de vacances.

**Réponse 45**

La date de clôture de la présente demande de soumissions demeure inchangée.

**Question 46**

SEMAINE 1 : Le même ensemble de catégories continue de poser problème : spécialiste en continuité des activités et conseiller en centres d'appels. La raison est que ces rôles sont souvent des rôles uniques, ce qui signifie qu'il ne peut y avoir qu'une seule personne dans ce rôle pendant la durée de l'assignation. D'ailleurs, un examen des appels pour ces catégories des SPICT montre que 10 % des catégories sont appelées 90 % du temps, alors que 90 % (y compris les catégories telles que la continuité des activités ou le centre d'appels) ne sont appelées que 10 % du temps. Les jours nécessaires à toutes les entreprises qui soumissionnent ne sont tout simplement pas pris en charge sans une schématisation considérable des autres catégories. Nous demandons à l'État d'éliminer la charge de la preuve pour ces catégories.

**Réponse 46**

Votre demande a été examinée. Veuillez consulter la modification à la DP concernant la modification du nombre minimal de catégories de ressources à démontrer pour O1, ainsi que la modification à C1 et aux deux tableaux de réponse du soumissionnaire pour les volets de travail 1 et 2.

**Question 47**

SEMAINE 2 : L'administrateur de la base de données est opérationnel en permanence, souvent avec une seule personne ou une petite équipe fournissant ce service. Le poste est aussi normalement occupé par un ETP, et non un employé en sous-traitance. Nous demandons à l'État d'éliminer la charge de la preuve pour cette catégorie en raison de son inadéquation avec les autres catégories.

**Réponse 47**

Votre demande a été examinée. Veuillez consulter la modification à la DP concernant la modification du nombre minimal de catégories de ressources à démontrer pour O1, ainsi que la modification à C1 et aux deux tableaux de réponse du soumissionnaire pour les volets de travail 1 et 2.

**Question 48**

En ce qui concerne la demande de soumissions #E60ZR-192985/A, le volet de travail 1 comprend plusieurs catégories de ressources provenant de différents volets des SPICT (six [6] catégories du volet des Services de gestion de projets et cinq (5) catégories du volet des Services aux entreprises). Compte tenu de la réticence de l'État à réduire le nombre de catégories pour lesquelles les soumissionnaires doivent démontrer le nombre de jours facturés, nous demandons que le volet 1 soit séparé en deux (2) volets de travail distincts et séparés, suivant les volets de services des SPICT. Le volet de travail 1 serait donc divisé ainsi : Volet de travail 1 (Services aux entreprises) et Volet de travail 2 (Services de gestion de projets). Cela donnerait aux soumissionnaires plus qualifiés la possibilité de soumettre une proposition

tout en garantissant que l'État reçoit l'expérience démontrée dont il a besoin pour chaque catégorie de ressources.

**Réponse 48**

Les deux volets de travail de cette invitation à soumissionner restent inchangés. Cependant, veuillez vous référer à la modification de la demande de propositions (DP) pour la modification du nombre minimum de catégories de ressources à démontrer pour le O.1; et la modification de C.1 et des 2 tableaux de réponse des soumissionnaires pour les volets de travail 1 et 2.

**MODIFICATION À LA DP**

**1. Aux pièces jointes 4.1 et 4.2 - Critères d'évaluation des soumissions – Volets de travail 1 et 2 :**

**SUPPRIMER :** dans sa totalité

**INSÉRER :**

**PIÈCE JOINTE 4.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 1  
EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE**

**1. Volet de travail 1 – Gestion des activités  
1.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise**

N° du critère	Critères obligatoires pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission																								
O.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique pour <b>un minimum de 10 catégories de ressources</b> (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.</p> <table border="1" data-bbox="613 919 1047 1822"> <thead> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>B.1 Analyste des activités – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.2 Architecte des activités – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3</td><td>480</td></tr> <tr><td>B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3</td><td>480</td></tr> <tr><td>B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2</td><td>440</td></tr> <tr><td>P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2</td><td>770</td></tr> <tr><td>P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2</td><td>550</td></tr> <tr><td>P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2</td><td>550</td></tr> <tr><td>P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>P.10 Ordonnateur de projet – niveau 3</td><td>660</td></tr> <tr><td>P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3</td><td>880</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	B.1 Analyste des activités – niveau 3	880	B.2 Architecte des activités – niveau 3	880	B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3	480	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	480	B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	440	P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2	770	P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	550	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	550	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	880	P.10 Ordonnateur de projet – niveau 3	660	P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	880	<p>Afin de justifier sa conformité technique au critère O.1, le soumissionnaire doit remplir les appendices A et B, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la pièce jointe 4.1.</p> <p>Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué.</p>	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables																										
B.1 Analyste des activités – niveau 3	880																										
B.2 Architecte des activités – niveau 3	880																										
B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3	480																										
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	480																										
B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	440																										
P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2	770																										
P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	550																										
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	550																										
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	880																										
P.10 Ordonnateur de projet – niveau 3	660																										
P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	880																										
	<p>Pour se qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour un minimum de 10 catégories de ressources et le niveau connexe indiqués dans le tableau ci-dessus. Le soumissionnaire ne doit pas citer en référence plus de sept (7) contrats. Si plus de sept (7) contrats sont cités en référence, seuls les sept (7) premiers, par ordre de présentation, seront évalués.</li> <li>Chacun des sept (7) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les huit (8) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner.</li> <li>Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, ou un courrier électronique de confirmation du client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de</li> </ul>																										

	<p>l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies de l'appendice B de la Pièce jointe 4.1, Tableau de réponse du soumissionnaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Veuillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1 et fournir les renseignements demandés,</li></ul>		
--	---	--	--

**PIÈCE JOINTE 4.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 1  
EXIGENCES COTÉES DE L'ENTREPRISE**

**1.2 Critères d'évaluation cotés de l'entreprise**

N° du critère	Critères pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Nombre maximal de points	Réponse du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents de la soumission	
			Justification de la conformité technique		
C.1	<p>Le soumissionnaire devrait utiliser les mêmes sept (7) contrats (maximum) cités en référence en réponse au critère O.1 pour démontrer son expérience en jours facturables qu'il a acquise en sus du minimum de jours facturables requis au critère O.1.</p> <p>On accordera des points au soumissionnaire pour le nombre de jours facturables en sus du nombre minimal indiqué dans le tableau du critère O.1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation ci-dessous.</p> <p><b>Le soumissionnaire obtiendra 0 point à la colonne D pour la catégorie de ressources sans le nombre minimal jours facturables démontrés à O1. La note du soumissionnaire est calculée de la manière suivante :</b></p> <p><b>NOTE DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 11 CATÉGORIES / 11</b></p>	100	<p>Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.1 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1, qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1.</p> <p>Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué pour le critère C.1.</p> <p>Le critère C.1 sera évalué conformément aux renseignements fournis aux appendices A et B, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1 dûment remplis.</p>		
<b>Exemple de scénario d'évaluation pour le critère C.1</b>					
<b>Catégorie de ressources</b>					
<b>Gestion des activités</b>					
	(A)	(B)	(C)	(D)	
	NBRE DE JOURS FACTURABLES	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES	NOMBRE DE JOURS EXCÉDENTAIRES DU SOUMISSIONNAIRE	AUG. DU SOUMISS. JUSQU'À 100	
	INDIQUÉS PAR LE SOUMISSIONNAIRE	INDIQUÉS POUR LE CRITÈRE O1	(C)=(A)-(B)	(D)=[(C)/(B)]*100	
B.1	Analyste des activités – niveau 3	1 200	880	320	36
B.2	Architecte des activités – niveau 3	1 475	880	595	68
B.4	Spécialiste en continuité des activités et reprise après sinistre – niveau 3	734	480	254	53
B.5	Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	614	480	134	28
B.8	Conseiller en centres d'appels – niveau 2	832	440	392	89
P.1	Conseiller en gestion du changement – niveau 2	1 200	770	430	56
P.7	Coordonnateur de projets – niveau 2	625	550	75	14
P.9	Gestionnaire de projet – niveau 2	1 134	550	584	106
P.9	Gestionnaire de projet – niveau 3	1 745	880	865	98
P.10	Ordonnateur de projet – niveau 3	1 015	660	355	54
P.11	Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	985	880	105	12
<b>RÉSULTAT DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 11 CATÉGORIES/11</b>					
Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait <b>56</b> points sur une possibilité de 100.					

N° du critère	Critères pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Nombre maximal de points	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission
C.2	<p>Le soumissionnaire devrait utiliser les mêmes sept (7) contrats (maximum) cités en référence en réponse au critère O.1 pour démontrer la valeur en dollars de son expérience en jours facturables au moyen du Tableau de réponse du soumissionnaire, appendice A de la Pièce jointe 4.1. Le nombre total de jours facturables et la valeur monétaire du nombre total de jours facturables fournis par le soumissionnaire en réponse au critère O.1 seront utilisés pour évaluer le critère C.2.</p> <p>On attribuera des points au soumissionnaire comme suit pour la somme de la valeur du nombre total de jours facturables démontrés pour toutes les catégories de ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de 3 M\$ à moins de 6 M\$ : 10 points</li> <li>de 6 M\$ à moins de 9 M\$ : 15 points</li> <li>de 9 M\$ à moins de 12 M\$ : 20 points</li> <li>12 M\$ et plus : 25 points</li> </ul>	25	<p>Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.2 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1, qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1.</p> <p>Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué pour le critère C.2.</p> <p>Le critère C.2 sera évalué conformément aux renseignements fournis aux appendices A et B, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1 dûment remplis.</p>	



N° du critère	Critères pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Nombre maximal de points	Réponse du soumissionnaire																																																										
			Points	Renvoi à d'autres documents de la soumission																																																									
C.3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la fourniture d'une équipe de pointe composée d'au moins douze (12) ressources simultanément pendant une période de six (6) mois consécutifs. L'équipe peut être composée de ressources de n'importe quelle catégorie et de n'importe quel niveau.</p> <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire devrait :</p> <p>a) remplir le tableau suivant pour chaque contrat cité en référence afin d'identifier les ressources (au moins douze);</p> <p>b) présenter une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, certifiant que le soumissionnaire a fourni au moins douze (12) ressources simultanément pour le contrat cité en référence pendant la période utilisée pour la justification.</p> <table border="1" data-bbox="711 1108 1205 1885"> <thead> <tr> <th colspan="3">N° du contrat cité en référence :</th> </tr> <tr> <td colspan="3">Période utilisée pour la justification : Du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA (au moins six mois consécutifs)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Nombre total de ressources minimales requises (minimum 12):</td> </tr> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nom de la ressource</th> <th>Niveau</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </thead></table>	N° du contrat cité en référence :			Période utilisée pour la justification : Du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA (au moins six mois consécutifs)			Nombre total de ressources minimales requises (minimum 12):			Catégorie de ressources	Nom de la ressource	Niveau																																														30	<p>Un (1) contrat : 10 points</p> <p>Deux (2) contrats : 20 points</p> <p>Trois (3) contrats ou plus : 30 points</p>	
N° du contrat cité en référence :																																																													
Période utilisée pour la justification : Du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA (au moins six mois consécutifs)																																																													
Nombre total de ressources minimales requises (minimum 12):																																																													
Catégorie de ressources	Nom de la ressource	Niveau																																																											
NOMBRE TOTAL DE POINTS OBTENUS PAR LE SOUMISSIONNAIRE																																																													
NOMBRE MAX. DE POINTS DISPONIBLES		155																																																											
NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE		93																																																											

**APPENDICE A DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOILET DE TRAVAIL 1**  
**TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES JOURS FACTURABLES**

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer le nombre de jours facturables pour un minimum de 10 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Chaque contrat cité en référence doit avoir été attribué au cours des huit (8) dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Toutes les périodes de facturation et tous les jours facturables démontrés doivent donc s'être déroulés au cours des six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner pour un minimum de 10 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Le soumissionnaire doit saisir « 0 » jour facturable si le ou les contrats cités en référence n'ont pas visé la fourniture de service d'une des catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau.

CATÉGORIE DE RESSOURCE Gestion des activités	NOMBRE DE JOURS FACTURABLES							Valeur en dollars du nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources
	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	
Analyste des activités – niveau 3	Période de facturation : ____/____/____ (ij/mm/aa) au ____/____/____ (ij/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ (ij/mm/aa) au ____/____/____ (ij/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ (ij/mm/aa) au ____/____/____ (ij/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ (ij/mm/aa) au ____/____/____ (ij/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ (ij/mm/aa) au ____/____/____ (ij/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ (ij/mm/aa) au ____/____/____ (ij/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ (ij/mm/aa) au ____/____/____ (ij/mm/aa)	Nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources  (Une journée facturable est définie comme 7,5 heures, excluant les pauses-repas)
Architecte des activités – niveau 3								
Spécialiste en continuité des activités et reprise après sinistre – niveau 3								
Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels – niveau 3								
Conseiller en centres d'appels – niveau 2								
Conseiller en gestion du changement– niveau 2								
Coordonnateur de projet – niveau 2								
Gestionnaire de projet – niveau 2								
Gestionnaire de projet – niveau 3								
Ordonnancier de projet – niveau 3								
Analyste/spécialiste en assurance de la qualité – niveau 3								
<b>Le nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources (un minimum de dix catégories) démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisé pour évaluer le critère coté C.1.</b> <b>La valeur monétaire du nombre total de jours facturables pour un minimum de 10 catégories de ressources démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisée pour évaluer le critère coté C.2.</b>								
<b>Total :</b>							_____ \$	

## APPENDICE B DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOLET DE TRAVAIL 1

### TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES RÉFÉRENCES DE L'ENTREPRISE

Le soumissionnaire doit utiliser le ou les mêmes contrats (maximum de sept) cités en référence à l'appendice A de la Pièce jointe 4.1 pour démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique en ayant fourni **pour un minimum de 10 catégories de ressources** (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le critère obligatoire O.1.

Afin de se qualifier, le soumissionnaire doit :

- i) fournir tous les renseignements demandés dans le Tableau de réponse du soumissionnaire pour les références de l'entreprise;
- ii) fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies pour obtenir de plus amples renseignements.

Il est acceptable d'utiliser un courrier électronique de confirmation du client au lieu d'une lettre signée par le client pour tout contrat cité pour le volet 1, pour autant que :

- 1) les soumissionnaires remplissent les sections 1 et 2 et décrivent brièvement la portée et les responsabilités clés sous le tableau des réponses du soumissionnaire pour les références d'entreprise et soumettent le tableau des réponses du soumissionnaire avec l'offre;
- 2) le courriel de confirmation du client renferme les renseignements demandés dans les sections 1, 2 et 3 du tableau des réponses du soumissionnaire (à l'exception d'une brève description de la portée et des responsabilités clés du ou des contrats cités) et est soumis avec l'offre; et
- 3) le client qui certifie à l'aide d'une confirmation par courriel correspondre aux renseignements fournis dans la section 1 (Renseignements sur le client).

Niveaux d'expérience

Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience

Niveau 3 : 10+ années d'expérience

Le soumissionnaire doit reproduire le tableau de réponse du soumissionnaire pour les références de l'entreprise pour chaque contrat cité en référence à l'appendice A de la Pièce jointe 4.1.

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_ N° du contrat cité en référence : \_\_\_\_\_

### SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Nom de l'organisme client

Nom de la personne-ressource du client		Titre	
Adresse			
Téléphone		Courriel	
<b>SECTION 2 : COORDONNÉES</b>			
Titre du contrat		Valeur du contrat	
Date d'attribution		Date d'expiration	
En une demi-page (demi-feuille de format lettre 8,5 x 11), décrivez brièvement la portée et les responsabilités principales du contrat cité en référence :			
<b>SECTION 3 : TÂCHES ACCOMPLIES - ATTESTÉES PAR LE CLIENT</b>			
<p>Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, ou un courrier électronique de confirmation du client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux.</p> <p>Par exemple, le contrat cité en référence n° 1 visait la fourniture de deux (2) catégories/niveaux de ressources, l'analyste des activités (niveau 3) et le spécialiste de la continuité des activités/reprise après sinistre (niveau 3), indiqués dans le critère obligatoire de l'entreprise O.1. Dans la présente section 3, le soumissionnaire doit fournir ce qui suit : Tâches accomplies, attestées par le client :</p> <p><u>Le texte qui suit sert d'exemple seulement.</u></p> <p><i>Les ressources pour les deux (2) catégories et le niveau suivants ont été fournies dans le contrat cité en référence. Les tâches accomplies comprennent ce qui suit :</i></p>			

Analyste des activités – niveau 3

1. Définir et consigner les interfaces d'opérations manuelles et automatiques à l'intérieur des sous-systèmes d'applications, des systèmes externes et entre les systèmes existants et ceux nouvellement créés.
2. Effectuer des analyses opérationnelles des besoins fonctionnels pour dégager l'information, les procédures et le processus décisionnel.
3. Déterminer les objectifs opérationnels en étudiant les fonctions opérationnelles, en recueillant des renseignements et en évaluant les exigences en matière d'extrants et les formats.

Spécialiste en continuité des activités et reprise après sinistre – niveau 3

1. Préparer et mettre en œuvre des plans de continuité des activités et de la technologie.
2. Élaborer des stratégies de continuité technologique et opérationnelle et de reprise après interruption des services.
3. Concevoir des activités de coordination avec les intervenants internes et externes et déterminer les dépendances actuelles et potentielles.

**PIÈCE JOINTE 4,1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 2  
EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE**

**2. Volet de travail 2 – Système de planification des ressources de l'organisation (PRO)  
2.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise**

N° du critère	Critères obligatoires pour le volet de travail 2 : PGI	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission																								
O.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique <b>pour un minimum de 10 catégories de ressources</b> (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.</p> <table border="1" data-bbox="558 894 993 1822"> <thead> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2</td><td>750</td></tr> <tr><td>A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3</td><td>480</td></tr> <tr><td>I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.2 Administrateur de base de données – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.5 Architecte en GI – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.11 Architecte de technologie – niveau 3</td><td>550</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	880	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	750	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	880	A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	880	A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	880	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	480	I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	880	I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	880	I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3	880	I.5 Architecte en GI – niveau 3	880	I.11 Architecte de technologie – niveau 3	550	<p>Afin de justifier sa conformité technique au critère O.1., le soumissionnaire doit remplir les appendices C et D, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1.</p>	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables																										
A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	880																										
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	750																										
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	880																										
A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	880																										
A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	880																										
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	480																										
I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	880																										
I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	880																										
I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3	880																										
I.5 Architecte en GI – niveau 3	880																										
I.11 Architecte de technologie – niveau 3	550																										
	<p>Pour se qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis <b>pour un minimum de 10 catégories de ressources</b> et le niveau connexe indiqués dans le tableau ci-dessus. Le soumissionnaire ne doit pas citer en référence plus de sept (7) contrats. Si plus de sept (7) contrats sont cités en référence, seuls les sept (7) premiers, par ordre de présentation, seront évalués.</li> <li>• Chacun des six (6) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les huit (8) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner.</li> <li>• Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, ou un courrier électronique de confirmation du client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies de l'appendice D de la Pièce jointe 4.1., Tableau de réponse du soumissionnaire.</li> <li>• Veuillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices C et D de la Pièce jointe 4.1 et fournir les renseignements demandés.</li> </ul>																										

**PIÈCE JOINTE 4,2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 2**

**EXIGENCES COTÉES DE L'ENTREPRISE**

**2.1 Critères d'évaluation cotés de l'entreprise**

N° du critère	Critères pour le volet de travail 2 : Systèmes de PRO	Nombre maximal de points	Réponse du soumissionnaire		Renvoi à d'autres documents de la soumission
			Justification de la conformité technique		
C.1	<p>Le soumissionnaire devrait utiliser les mêmes sept (7) contrats (maximum) cités en référence en réponse au critère O.1 pour démontrer son expérience en jours facturables qu'il a acquise en sus du minimum de jours facturables requis au critère O.1.</p> <p>On accordera des points au soumissionnaire pour le nombre de jours facturables en sus du nombre minimal indiqué dans le tableau du critère O.1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation ci-dessous.</p> <p><b>Le soumissionnaire obtiendra 0 point à la colonne D pour la catégorie de ressources sans le nombre minimal jours facturables démontrés à O1. La note du soumissionnaire est calculée de la manière suivante :</b></p> <p><b>NOTE DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME de (D) POUR LES 11 CATÉGORIES / 11</b></p>	100	Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.1 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices C et D de la Pièce jointe 4.1, qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1.		

JOURS FACTURABLES					
(A)	(B)	(C)	(D)		
<b>Exemple de scénario d'évaluation pour le critère C.1</b>					
<b>Catégorie de ressources</b>					
<b>Systèmes de PRO</b>	NBRE DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉS PAR LE SOUMISSIONNAIRE	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉ POUR LE CRITÈRE O1	NOMBRE DE JOURS EXCÉDENTAIRES DU SOUMISSIONNAIRE	AUG. DU SOUMISS. JUSQU'À 100	(D)=(C)/(B)*100
A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	1150	880	(C)=(A)-(B) 270	31	
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	1575	750	825	110	
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	1 200	880	320	36	
A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	1864	880	984	112	
A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	1945	880	1065	121	
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	682	480	202	42	
I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	1 200	880	320	36	
I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	900	880	20	2	
I.4 Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI - niveau 3	1 015	880	135	15	
I.5 Architecte en GI – niveau 3	985	880	105	12	
I.1.1 Architecte de technologie – niveau 3	900	550	350	64	
<b>RÉSULTAT DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 11 CATÉGORIES/11</b>				<b>58</b>	
Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait 58 points sur 100.					

N° du critère	Critères pour le volet de travail 2 : Systèmes de PRO	Nombre maximal de points	Réponse du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents de la soumission
C.2	<p>Le soumissionnaire devrait utiliser les mêmes sept (7) contrats (maximum) cités en référence en réponse au critère O.1 pour démontrer la valeur en dollar de son expérience totale en jours facturables au moyen du Tableau de réponse du soumissionnaire, appendice C de la Pièce jointe 4.1. Le nombre total de jours facturables qu'a démontré le soumissionnaire dans la réponse au critère O1 servira à évaluer le présent critère.</p> <p>On attribuera des points au soumissionnaire comme suit pour la somme de la valeur du nombre total de jours facturables démontrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de 3 M\$ à moins de 6 M\$ : 10 points</li> <li>de 6 M\$ à moins de 9 M\$ : 15 points</li> <li>de 9 M\$ à moins de 12 M\$ : 20 points</li> <li>12 M\$ et plus : 25 points</li> </ul>	25	<p>Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.2 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices C et D de la Pièce jointe 4.1, qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1.</p> <p>Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué pour le critère C.2.</p> <p>Le critère C.2 sera évalué conformément aux renseignements fournis aux appendices C et D, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1 dûment remplis.</p>	



N° du critère	Critères pour le volet de travail 2 : Systèmes de PRO	Réponse du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents de la soumission																																																																																																				
		Points	Nombre maximal de points																																																																																																				
C.3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la fourniture d'une équipe de pointe composée d'au moins douze (12) ressources simultanément pendant une période de six (6) mois consécutifs. L'équipe peut être composée de ressources de n'importe quelle catégorie et de n'importe quel niveau.</p> <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire devrait :</p> <p>a) remplir le tableau suivant pour contrat cité en référence afin d'identifier les ressources (au moins 12);</p> <p>b) présenter une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, certifiant que le soumissionnaire a fourni au moins douze (12) ressources simultanément pour le contrat cité en référence pendant la période utilisée pour la justification.</p>	<p>Un (1) contrat : 10 points</p> <p>Deux (2) contrats : 20 points</p> <p>Trois (3) contrats ou plus : 30 points</p>	30																																																																																																				
	<p>N° du contrat cité en référence :</p> <p>Période utilisée pour la justification : Du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA (au moins six mois consécutifs)</p> <table border="1" data-bbox="743 1110 1237 1885"> <thead> <tr> <th data-bbox="829 1110 889 1885">Nombre total de ressources minimales requises (minimum 12)</th> <th data-bbox="859 1110 889 1885">Catégorie de ressources</th> <th data-bbox="889 1110 919 1885">Nom de la ressource</th> <th data-bbox="919 1110 948 1885">Niveau</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	Nombre total de ressources minimales requises (minimum 12)	Catégorie de ressources	Nom de la ressource	Niveau																																																																																																		
Nombre total de ressources minimales requises (minimum 12)	Catégorie de ressources	Nom de la ressource	Niveau																																																																																																				
	NOMBRE TOTAL DE POINTS OBTENUS PAR LE SOUMISSIONNAIRE																																																																																																						
	NOMBRE MAX. DE POINTS DISPONIBLES		155																																																																																																				
	NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE		93																																																																																																				

**APPENDICE C DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOLET DE TRAVAIL 2  
TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES JOURS FACTURABLES**

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer le nombre de jours facturables **pour un minimum de 10 catégories de ressources** (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Chaque contrat cité en référence doit avoir été attribué au cours des huit (8) dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Toutes les périodes de facturation et tous les jours facturables démontrés doivent donc s'être déroulés au cours des six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner **pour un minimum de 10 catégories de ressources** (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Le soumissionnaire doit saisir « 0 » jour facturable si le ou les contrats cités en référence n'ont pas visé la fourniture de service d'une des catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau.

NOMBRE DE JOURS FACTURABLES										
CATÉGORIE DE RESSOURCE	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Valeur en dollars du nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources
Systemes de PRO	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	(Une journée facturable est définie comme 7,5 heures, excluant les pauses-repas)
Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3										
Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2										
Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3										
Analyste de systèmes de PRO – niveau 3										
Analyste technique de PRO – niveau 3										
Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels – niveau 3										
Spécialiste en conversion de données – niveau 3										
Administrateur de base de données – niveau 3										
Modélisateur de base de données/de GI – niveau 3										
Architecte en GI – niveau 3										
Architecte de la technologie – niveau 3										
<b>Total :</b>										_____ \$

**Le nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources (un minimum de dix catégories) démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisé pour évaluer le critère coté C.1.**  
**La valeur monétaire du nombre total de jours facturables pour un minimum de 10 catégories de ressources démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisée pour évaluer le critère coté C.2.**

## APPENDICE D DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOLET DE TRAVAIL 2

### TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES RÉFÉRENCES DE L'ENTREPRISE

Le soumissionnaire doit utiliser le ou les mêmes contrats (maximum de sept) cités en référence à l'appendice C de la Pièce jointe 4.1 pour démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique **pour un minimum de 10 catégories de ressources** (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le critère obligatoire O.1.

Afin de se qualifier, le soumissionnaire doit :

- i) fournir tous les renseignements demandés dans le Tableau de réponse du soumissionnaire pour les références de l'entreprise;
- ii) fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies pour obtenir de plus amples renseignements.

Il est acceptable d'utiliser un courrier électronique de confirmation du client au lieu d'une lettre signée par le client pour tout contrat cité pour le volet 1, pour autant que :

- 1) les soumissionnaires remplissent les sections 1 et 2 et décrivent brièvement la portée et les responsabilités clés sous le tableau des réponses du soumissionnaire pour les références d'entreprise et soumettent le tableau des réponses du soumissionnaire avec l'offre;
- 2) le courrier de confirmation du client renferme les renseignements demandés dans les sections 1, 2 et 3 du tableau des réponses du soumissionnaire (à l'exception d'une brève description de la portée et des responsabilités clés du ou des contrats cités) et est soumis avec l'offre; et
- 3) le client qui certifie à l'aide d'une confirmation par courriel correspondre aux renseignements fournis dans la section 1 (Renseignements sur le client).

Niveaux d'expérience

Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience

Niveau 3 : 10+ années d'expérience

Le soumissionnaire doit reproduire le tableau de réponse du soumissionnaire pour les références de l'entreprise pour chaque contrat cité en référence à l'appendice C de la Pièce jointe 4.1.

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_ N° du contrat cité en référence : \_\_\_\_\_

### SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Nom de l'organisme client

Nom de la personne-ressource du client

Titre

Adresse	
Téléphone	Courriel
<b>SECTION 2 : COORDONNÉES</b>	
Titre du contrat	Valeur du contrat
Date d'attribution	Date d'expiration

En une demi-page (demi-feuille de format lettre 8,5 x 11), décrivez brièvement la portée et les responsabilités principales du contrat cité en référence :

**SECTION 3 : TÂCHES ACCOMPLIES - ATTESTÉES PAR LE CLIENT**

Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, ou un courrier électronique de confirmation du client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Par exemple, le contrat cité en référence n° 1 visait la fourniture de deux (2) catégories/niveaux de ressources, l'architecte d'applications/de logiciels (niveau 3) et le spécialiste fonctionnel de PRO (niveau 2), indiqués dans le critère obligatoire de l'entreprise O.1. Dans la présente section 3, le soumissionnaire doit fournir ce qui suit : Tâches accomplies, attestées par le client :

Le texte qui suit sert d'exemple seulement.

*Les ressources pour les deux (2) catégories et le niveau suivants ont été fournies dans le contrat cité en référence. Les tâches accomplies comprennent ce qui suit :*

Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3

1. *Élaborer des architectures, des cadres et des stratégies techniques, pour une organisation ou un important domaine d'application, afin de satisfaire les besoins relatifs aux activités et à l'application.*
2. *Évaluer les procédures, les processus et les méthodes en vigueur, définir puis documenter le contenu et la structure de bases de données, des sous-systèmes d'applications, et développer un dictionnaire de données.*
3. *Mettre par écrit la forme que prendront les applications d'intégration d'entreprise (AIE), ainsi que la stratégie d'optimisation des interfaces entre les suites d'applications ou les composants des systèmes existants et le système de PRO.*

Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2

1. *Effectuer des recherches sur les besoins des utilisateurs, les analyser et les consigner, schématiser les interdépendances et produire les spécifications fonctionnelles requises ou des recommandations relatives à la restructuration des processus.*
2. *Préparer et consigner les spécifications fonctionnelles, d'entreprise et/ou celles concernant les besoins du système de PRO.*
3. *Développer les interfaces ou les possibilités d'interactions fonctionnelles ou opérationnelles.*